

Mémoire

Gestion de l'eau au Québec

Présenté au :
Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement

Par :
Daniel Coulombe
Pour :
Le Comité de Vigilance Environnemental Régional



Le 04 octobre 1999.

Mémoire: La gestion de l'eau au Québec.

Le comité de vigilance environnemental régional (CVER) a été fondé en 1988 par le regroupement de citoyennes et citoyens s'opposant énergiquement à l'implantation d'un incinérateur de BPC à Senneterre. Depuis ce temps, nous travaillons à maintenir une collaboration avec les différentes instances politiques: MRC, municipalités, etc.

Organisme à but non-lucratif et oeuvrant principalement avec des bénévoles, CVER a pour principal mandat la protection de l'environnement sous toutes ses formes contre les effets de la pollution touchant l'eau, l'air et le sol.

La gestion de l'eau au Québec nous est apparu comme un dossier très complexe à gérer vu le nombre et la diversité toujours croissants des utilisateurs. Nous ferons donc ressortir certains points pour lesquels le comité a dû intervenir en région.

Tous on s'entend pour reconnaître l'eau comme l'unité vitale pour tout ce qui vit sur cette planète. Nous devons tout faire afin de conserver et protéger cette ressource pour la transmettre aux générations futures dans le meilleur état possible.

Dans ce mémoire nous traiterons de deux éléments importants qui touchent directement notre mandat: l'eau de surface et l'eau souterraine. Malgré notre approche régionale, nous n'en demeurons pas moins vigilant quant aux mécanismes de gestion qui seront mis en place pour son contrôle et sa gestion au Québec ou même quant à son pouvoir politique au niveau mondial.

L'eau de surface.

En Abitibi-Témiscamingue, nous sommes pour ainsi dire, nés les pieds dans l'eau: 19 621 lacs de plus de 6 hectares (source: ministère de l'environnement-1999). Des retombées économiques évaluées à 40 millions seulement pour la pêche sportive. Cette activité génère chaque année une quantité incroyable de polluants. En effet, une bonne partie de ces pêcheurs se déplacent en moteur hors-bord de type deux temps. Ces moteurs utilisent un mélange huile-essence dans une proportion 1/50. Selon certaines sources, ces engins déversent 3 à 4 litres de ce mélange par heure d'utilisation. Si on compare à une fourgonnette, ils émettent dans l'environnement 57 fois plus de monoxides de carbone et 124 fois plus d'hydrocarbures cancérogènes.

Faisons un calcul rapide d'un de ces énoncés. Supposons que seulement 2 embarcations motorisées se déplacent sur un de ces lacs pendant 14 hrs par jour, durant tout l'été, soit un estimé de 120 jours. Nous obtenons un déversement de 84 litres de mélange huile-essence pour cette journée, soit 10 080 litres pour l'été. À l'échelle des 19 621 lacs de la région, il s'agirait de 197 779 680 litres. Nous commençons à identifier une bonne source de

pollution pour nos lacs et rivières. Et que penser des populations animales qui vivent dans ce mélange.

Un calcul similaire pourrait s'appliquer à tous les autres véhicules deux temps utilisés au Québec, tels les motos- marines et les motoneiges.

Nous proposons,

Que sur tous les lacs du Québec, de moins de 1km² (247,1 acres), les embarcations à moteur à essence soient interdites.

Que sur tous les lacs du Québec, de moins de 4km² servant de réservoir d'eau potable, les embarcations à moteur à essence soient interdites. Les embarcations à moteur électrique de faible puissance seraient permises.

Que sur tous les autres lacs du Québec de moins de 4km², la vitesse soit limitée à 30km/h, et que seules les embarcations avec un moteur à quatre temps ou électrique puissent y naviguer. Ainsi tous les moteurs deux temps seraient bannis.

Que sur tous les lacs du Québec de plus de 4km², on établisse une politique de gestion intégrée, à laquelle tous les groupes concernés participeraient. Cette gestion serait de la compétence des MRC.

Qu'un programme de financement soit créé afin de doter les marinas et les quais publics d'infrastructures facilitant la vidange des eaux usées des embarcations.

Que des installations de récupérations des eaux usées soient exigées pour toutes les embarcations dotées de facilités sanitaires.

Qu'une loi interdise la vente des moteurs hors-bords de type deux temps au Québec.

Les sites miniers.

L'Abitibi-Témiscamingue est la plus importantes région minière du Québec et c'est aussi la plus affectée par la pollution de cette industrie. Nous retrouvons dans la région 78 parcs à résidus miniers dont 28 sont dits orphelins. Plusieurs de ces parcs sont générateurs d'acides et affectent grandement la qualité de l'eau.

Les coûts de restauration des parcs étant élevés, les travaux se font lentement. Les argent, 14 millions depuis 1990, investis dans la restauration, ne peuvent couvrir l'ensemble des interventions nécessaires, dans des temps acceptables, pour neutraliser les

sites répertoriés en région. De fait, des infiltrations et des écoulements de résidus continuent à se répandre dans nos eaux...

Nous recommandons

Que des montants d'argent soient débloqués afin de restaurer ces sites le plus tôt possible car plus nous attendons plus les risques de contamination augmentent en altérant du même coup la qualité de l'eau.

La forêt.

La forêt, autre ressource principale pour la région, fournit du travail à des milliers de personnes. À notre connaissance, il n'y a pas de véritable étude d'impacts de la coupe forestière sur la qualité de l'eau.

Sans l'aborder dans toute sa complexité, effleurons la question des bandes riveraines. De plus en plus, des villégiateurs, des pourvoyeurs et des autochtones manifestent leurs mécontentements, parce que les forestières coupent le bois trop près de leur camp et des cours d'eau. Les bandes riveraines abritent une grande biodiversité tant animale que végétale. Lors de grands vents, plusieurs de ces bandes riveraines sont affectées par le phénomène de chablis, réduisant d'autant la superficie de ces bandes riveraines et, par le fait, la réduction des habitats naturels.

En région, plusieurs scieries opéraient en milieu forestier dans le passé. La majorité d'entre elles ont maintenant disparues laissant des empruntes de leur passage. Nous commençons à leur donner le nom de parc à résidus forestiers. Ceux-ci sont composés en majeure partie de sciures et de planures. Nous pouvons aussi y retrouver d'ancien réservoir d'essence qui y sont encore enfouis. Aucun projet et aucune aide financière n'est disponible pour le moment afin de restaurer ces sites qui sont devenus des pollueurs tant au niveau de l'eau de surface que de l'eau souterraine.

Enfin, les propriétaires de boisés privés contribuent eux aussi à la dégradation de l'eau. Il est fréquent que lorsque ceux-ci doivent récolter du bois et qu'un ruisseau traverse le lieu de la récolte, ils jetent dans le cours d'eau des détritus de bois afin de remplir le cours d'eau et pouvoir y traverser avec leur machinerie.

Nous recommandons,

Que les bandes riveraines soient élargies au double de leur superficie afin d'atténuer la perte d'habitats fauniques et que les autres utilisateurs de la ressource puissent en profiter pleinement.

Qu'une partie de l'argent des droits de coupe soit investie dans la restauration des sites à résidus forestiers.

Qu'une partie de l'argent des droits de coupe soit investie dans la recherche afin de connaître les véritables impacts des coupes forestières sur l'eau, tant de surface que souterraine.

Que les propriétaires de boisés privés soient soumis aux mêmes règles et/ou lois que les compagnies forestières en ce qui a trait au cours d'eau.

Que les propriétaires de boisés privés soient mieux informés des incidences de leurs actions sur la qualité des cours d'eau.

Lieux d'enfouissement sanitaires.

Des gens et groupes de la région se préoccupent de la création d'un immense site d'enfouissement sanitaire près de Kirkland Lake en Ontario, à quelques pas de la rivière Blanche qui coule vers le Québec.

Une pareille problématique semble vouloir se développer dans notre région. Une municipalité d'ici veut construire un lieu d'enfouissement sanitaire à deux pas de la rivière Harricana, exposant ainsi les eaux de la rivière à de nouvelles sources de contamination et risquant de pénaliser les autres utilisateurs de cette ressource.

Nous recommandons

Que les lieux d'enfouissement sanitaires soient construits le plus loin possible des cours d'eau afin de minimiser les risques de déversements accidentels des lixiviats dans ces cours d'eau et préserver le potentiel récréo-touristique de la région.

Les parcs de voitures usées.

En région, plusieurs parcs de voitures usées semblent opérer sans règlements. Des citoyens nous ont fait part de leurs inquiétudes lorsque ces voitures sont pressées pour être recyclées. En effet, elles ont remarqué que ces voitures déversent dans l'environnement des huiles et de l'essence lorsqu'elles sont pressées. Aucune mesure d'atténuation ne semble prise pour éviter ces rejets qui risquent de contaminer l'eau tant de surface que souterraine.

Nous recommandons,

Que les propriétaires de ces parcs de voitures usées soient obligés de récupérer les huiles et l'essence qui peuvent se trouver encore dans les véhicules et de prendre les mesures nécessaires pour en disposer.

Que les presses qui récupèrent ces véhicules soient équipées de système pouvant récupérer ces liquides.

Les barrages.

En région, nous retrouvons 119 barrages utilisés à toutes sortes de fins. Lorsque nous érigéons un barrage, il faut une vingtaine d'années pour que le cours d'eau retrouve un certain équilibre. En région certains de ces barrages sont devenus désuets pour ne pas dire dangereux. Ceux-ci, datant de la dernière guerre, servaient jadis à la flotaison du bois. Depuis quelque temps, certains de ces barrages sont démolis ou sur le point de l'être sans qu'aucun aménagement ne soit prévu pour atténuer les effets néfastes sur l'environnement. Par exemple, des poissons se retrouvent coincés dans des fosses et sont voués à une mort certaine. Que dire des berges devenues des déserts pratiquement sans vie lorsque le niveau de l'eau retrouve son niveau d'autan.

Nous recommandons,

Que lorsque des barrages datant de longue date sont démolis, des mesures d'atténuation, comme des seuils, devraient être prises afin d'éviter un nouveau déséquilibre pour la vie aquatique.

Que les principaux utilisateurs, pourvoyeurs, pêcheurs, etc, soient consultés afin de trouver des solutions acceptables pour palier à ce déséquilibre.

L'eau souterraine.

Plusieurs municipalités du Québec sont alimentées en eau potable par des infrastructures municipales qui puisent leur eau dans les eskers. Ces municipalités ont investi plusieurs millions de dollars pour donner à leurs citoyens une eau de bonne qualité. Des projets, comme des piscicultures, des sablières ou gravières, des usines de pompes, etc, peuvent venir influencer grandement la qualité ou la disponibilité de l'eau.

Comme nous le constatons, aucune loi ne peut interdire à quelconque propriétaire terrien de pomper de l'eau sans retenue sur son terrain privé. Afin d'éviter que l'appât du gain ne devienne un motif de pompage sans retenue pour ces propriétaires.

Nous recommandons

Que de tels projets pouvant affecter la qualité et la disponibilité de l'eau soient interdits près des sources d'eau potable des municipalités.

Qu'une zone de protection soit établie afin de préserver la qualité et la disponibilité de l'eau de ces municipalités.

Que les futures stations de pompages et mêmes celles qui puisent présentement de l'eau souterraine soit équipées de station de mesure de la nappe phréatique aux alentours de l'industrie afin de ne pas épuiser la ressource. Ces stations de mesure pourraient être visitées régulièrement par le ministère de l'environnement ou le ministère des ressources naturelles ou même les deux.

Enfin, ayant remarqué que plusieurs citoyens gaspillent encore cette ressource, si précieuse à la vie, en arrosant de façon abusive leur pelouse ou encore pour nettoyer leur entrée de cour,

Nous recommandons

Que des capsules télévisées, ou autres médias, soient mis sur pied afin de sensibiliser les utilisateurs à l'importance de ne pas gaspiller la ressource.

Pour terminer, nous avons découvert que plusieurs lois et/ou règlements régissent les cours d'eau.

Nous recommandons

Que les lois et/ou les règlements soient réunis dans un même document afin de permettre au commun des mortels de s'y retrouver aisément.

Que les lois et/ou règlements régissant l'eau aient préséance sur les autres lois ou règlements touchant l'environnement.

Pour conclure, en région nous pouvons nous vanter de pouvoir jouir d'une eau de bonne qualité. Cette ressource fait parti de notre vie tant du point de vue économique, résidentiel et récrétouristique.

Nos actes ont un impact direct sur cette ressource. Elle est aussi indispensable à la vie sur cette planète.

Plusieurs de nos recommandations touchent autant l'eau de surface que l'eau souterraine. Nous espérons que la politique de gestion de l'eau au Québec se fassent afin que la ressource puissent être disponible, profitable et de bonne qualité pour les générations futures. D'ici là, continuons notre vigilance.

Références :

Ministère de l'environnement, 1999, *La gestion de l'eau au Québec*, Document de consultation publique.

Ministère de l'environnement, Mars 1999, *Portrait régional de l'eau*, consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec, Ministère de l'environnement région Abitibi-Témiscamingue.

Brunet, A., Mai 1998, *Il faut se mouiller. Un portrait de l'eau et de ses enjeux en Abitibi-Témiscamingue*, Résumé du colloque sur l'eau en Abitibi-Témiscamingue, Conseil régional de développement en Abitibi-Témiscamingue.

Septembre 1999, *Barrages de Bowater Pâtes*, Rencontre avec les dirigeants de la ville de Senneterre.

Juillet 1999, *Lieu d'enfouissement sanitaires de la ville d'Amos*, Scéance d'information animé par le BAPE.

Mars 1999, *Rencontre sur la situation des pars à résidus miniers de l'Abitibi-Témiscamingue*, Tournée des MRC, Ministère des ressources naturelles et le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT).

Août 1999, Lettre de l'association des propriétaires riverains du lac Bowker.